

Commune de Bettembourg

Commune de Kayl

France

- Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées**
- HAB1 Zone d'habitation 1
 - HAB2 Zone d'habitation 2
 - MIU Zone milieu urbain
 - REP Zone de bâtiments et d'équipements publics
 - REP+ Zone de bâtiments et d'équipements publics - type ac
 - REP+sp Zone de bâtiments et d'équipements publics - type ps
 - REP+sp+ Zone de bâtiments et d'équipements publics - type ps
 - REP+sp++ Zone de bâtiments et d'équipements publics - type ps
 - REP+sp+++ Zone de bâtiments et d'équipements publics - type ps
 - REP+sp++++ Zone de bâtiments et d'équipements publics - type ps
 - REP+sp+++++ Zone de bâtiments et d'équipements publics - type ps
 - REP+sp++++++ Zone de bâtiments et d'équipements publics - type ps
 - REP+sp+++++++ Zone de bâtiments et d'équipements publics - type ps
 - REP+sp+++++++ Zone de bâtiments et d'équipements publics - type ps
 - REP+sp+++++++ Zone de bâtiments et d'équipements publics - type ps
- Zones superposées**
- PAP approuvé à maintenir ou en cours de procédures
 - Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nocturne quartier"
 - Zone d'aménagement d'urgence
 - Zone de servitude "à l'usage de servitude"
 - Zone de servitude "à l'usage de servitude"
 - Zone de servitude "à l'usage de servitude"
 - Zone de servitude "à l'usage de servitude"
 - Zone de servitude "à l'usage de servitude"
 - Zone de servitude "à l'usage de servitude"
 - Zone de servitude "à l'usage de servitude"
 - Zone de servitude "à l'usage de servitude"
 - Zone de servitude "à l'usage de servitude"

- Zones ou espaces définis en exécution de dispositions spécifiques relatives:**
- à l'aménagement du territoire
 - à la protection de la nature et des ressources
 - à la protection de la flore
 - à la protection de la faune
 - à la protection des sites
 - à la protection des paysages
 - à la protection des sites classés
 - à la protection des sites inscrits
 - à la protection des sites classés
 - à la protection des sites inscrits
 - à la protection des sites classés
 - à la protection des sites inscrits
 - à la protection des sites classés
 - à la protection des sites inscrits
- Indications complémentaires (à lire avec le plan)**
- Biotope protégé (à lire avec l'arrêté)
 - Habitats d'espèces protégées (Art. 17)
 - Sites de reproduction, de chasse et d'aires de repos
 - Emplacements protégés (Art. 21)
 - Terres avec des sites archéologiques majeurs, classés monument national, inscrits à l'inventaire
 - Terres avec des vestiges archéologiques communs
- Autres symboles:**
- Lignes à haute tension
 - Lignes ferroviaires
 - Cours d'eau / Eau hébergeant
 - Limites de la commune
 - Courbes de niveau
 - Espace rue et stationnement
 - Cimetière
 - Limite d'état

N°	Modification	Approbation administrative	Références	Approbation législative	Références
1	Modification parcelles "zone verte"	BOU20190523			
2	Modification parcelles "zone verte"	BOU20200523			
3	Modification parcelles "zone verte"	BOU20210523			

Plan d'aménagement général

Vote du conseil communal le 25 octobre 2021
Approbation de la Ministre de l'Intérieur le 22 juillet 2022
Arrêté de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable le 2 février 2023

Dudelange

ZB ZEYEN BAUMANN
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
PAYSANDEMENT
GÉNIE CIVIL

Projet de plan coordonné [coteurs 1+3+4]
échelle 1:5.000

juillet 2024